

**PREFECTURE DE LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Fixant au titre de l'année 2026 la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 266-1, L. 266-2 et R. 266-1 à R 266-12 ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

VU l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 21.101 du 26 mars 2021 portant organisation fonctionnelle de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté interministériel du 03 juillet 2024 portant nomination de Mme Véronique CARRÉ sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 12 août 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 261874 du 19 mai 2026 portant délégation de signature du Préfet de la région Centre-Val de Loire à Madame Véronique CARRÉ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 portant subdélégation de signature de Madame Véronique Carré, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être déposés sur la plateforme *Démarche numérique* à l'adresse suivante :

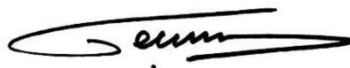
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/82665223-4b3f-4027-878d-5d2f372fc89f>

La date limite de dépôt est fixée au **mercredi 28 octobre 2026 à 23h59**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à l'adresse suivante : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>, sous la rubrique « Cohésion sociale/Protection des publics vulnérables/Aide alimentaire/Campagne 2026 d'habilitation des associations distribuant de l'aide alimentaire ».

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire et par délégation,
Le directeur régional adjoint

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'eum' or similar, enclosed within a horizontal oval shape.

Pierre FERRERI